

COLOMBIE

Date des élections: 17 et 17 mars 1968.

Caractéristiques du Parlement:

Le Parlement colombien est formé par la Chambre des représentants composée de 204 membres, élus pour deux ans, et du Sénat, où siègent 106 sénateurs élus pour quatre ans.

Les citoyens colombiens étaient convoqués aux urnes les 17 et 18 mars en vue du renouvellement de la totalité des membres de la Chambre des députés dont le mandat était arrivé à expiration.

Système électoral:

Les membres de la Chambre des représentants ainsi que les sénateurs sont élus, dans chaque département, au scrutin de liste bloquée avec répartition proportionnelle des sièges.

Toutefois, en vertu d'un amendement à la Constitution de 1886, approuvé par référendum populaire le 1^{er} décembre 1957, les sièges des deux Chambres du Parlement, comme d'ailleurs tous les postes électifs du pays, doivent revenir par moitié à chacun des deux partis politiques traditionnels : le Parti conservateur et le Parti libéral.

Mais il est également prévu que si plusieurs listes, se réclamant de l'un ou l'autre de ces deux partis, s'affrontent dans un même département pour lequel plus de deux sièges sont à pourvoir, la répartition de ces derniers s'effectue ainsi :

- La somme des suffrages recueillis par les listes concurrentes de chaque parti traditionnel est divisée par le nombre de sièges qui doivent revenir à ce dernier aux termes des dispositions constitutionnelles.

- Les listes qui n'ont pas obtenu un nombre de voix au moins égal à la moitié du quotient résultant de l'opération précédente sont éliminées et leurs suffrages sont ajoutés à ceux de la liste qui a remporté le plus de voix.
- En divisant le total des voix recueillies par chaque liste encore en lice par le quotient précité, on obtient le nombre de candidats élus pour chaque liste, le ou les sièges non pourvus au terme de cette opération étant attribués à la liste ayant le plus grand reste de voix à la suite de cette division.

Peuvent voter les citoyens, des deux sexes, âgés de 21 ans révolus, dûment inscrits sur les registres électoraux de leur commune et jouissant de leurs droits civils et politiques. Toutefois, les militaires en situation d'activité et les membres de la police nationale ne peuvent pas participer au scrutin.

Sont éligibles tous les électeurs ayant atteint 25 ans pour les candidats à la Chambre basse et 30 ans pour ceux qui briguent un siège au Sénat.

Pour être enregistrée une candidature doit être présentée par l'un des deux partis ou l'une de leurs factions.

Considérations politiques générales et déroulement de la consultation :

Comme il a été précédemment mentionné, l'amendement constitutionnel de décembre 1957 instituait un système de partage des postes électifs entre conservateurs et libéraux.

Des listes d'opposition commencèrent dès lors à se constituer au sein des deux partis officiels associés en un Front national de gouvernement. Les élections devinrent donc une occasion d'opposition moins entre conservateurs et libéraux qu'entre les factions qui à l'intérieur de ces deux tendances présentaient des listes concurrentes.

L'opposition aux Partis conservateur et libéral officiels regroupe donc le Mouvement libéral révolutionnaire (MKL), le Parti conservateur alvariste, l'Alliance nationale populaire (ANAPO) fondée par l'ancien dictateur Rojas Pinilla, et les Lauro-rojistas.

Le passage, en août 1967, de la majorité des partisans du MRL dans les rangs du Parti libéral officiel a permis aux listes gouvernementales de remporter plus des deux tiers des sièges de la Chambre des représentants, soit 142 sièges au lieu de 99, aux élections de mars 1965.

Données statistiques:

Nombre d'électeurs inscrits	7 099 575
Votants	2 431 643*
Bulletins blancs ou nuls	4 423
Suffrages valablement exprimés	2 427 219

Formation politique	Suffrages obtenus	Nombre de siège à la Chambre des représentants
<i>Listes du Gouvernement</i>		
Parti libéral gouvernemental I Front	1 175 735	94
Parti conservateur unioniste I National	579 676	18
	<hr/>	
	1 755 411	142
<i>Listes d'opposition</i>		
ANAPO conservateur	309 717	62
ANAPO libéral	75 350	
Parti Alvariste	188 959	
Mouvement révolutionnaire libéral du peuple	47 487	
Lauro-rojistas	50 295	
	<hr/>	
	671 808	
		<hr/>
		204

* Les chiffres des suffrages sont provisoires.